



AVENANT N°30 A L'ARRETE DE DELEGATIONS DE SIGNATURE

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3221-2, L.3221-3, 3ème alinéa, et L.3221-11.

Vu le Décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.

Vu le Décret n°2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique.

Vu le Code la Commande Publique.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021, déclarant Monsieur Christophe RAMOND, élu en qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021 portant délégation de pouvoir à Monsieur Christophe RAMOND, en sa qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu l'arrêté du 15 mars 2023 portant délégations de signature du Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu l'arrêté d'intérim du 13 mars 2024 désignant Madame Emmanuelle FRANCÈS, Responsable de la Maison du Département de Brassac par intérim, en sus de ses fonctions, à compter du 4 mars 2024 ;

Considérant que Madame Emmanuelle FRANCÈS assure les fonctions de Responsable de la Maison du Département de Castres-Malroux depuis le 1^{er} janvier 2024 et de Responsable par intérim de la Maison du Département de Brassac depuis le 4 mars 2024 ;

Considérant le recrutement de Monsieur Jean-Michel NICOLAS aux fonctions de Responsable de la Maison du Département de Puylaurens à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Considérant le recrutement de Madame Sonia DOUS aux fonctions de Responsable de la Maison du Département de Lavaur à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'organigramme de la collectivité validées en Comité Social Territorial du 20 décembre 2024 précisant notamment que le pilotage de la Maison du Département de Brassac sera assuré par le responsable de la Maison du Département de Castres-Malroux à compter du 1^{er} janvier 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Les modifications ci-après sont apportées à l'arrêté susvisé du 15 mars 2023.

ARTICLE 2 :

➤ Page 77 :

Considérant qu'il incombe à Madame Emmanuelle FRANCÈS , Responsable de la Maison du Département de Castres-Malroux, d'assurer le pilotage de la Maison du Département de Brassac à compter du 1er janvier 2025 en application des modifications de l'organigramme de la collectivité validées en Comité Social Territorial du 20 décembre 2024 et, considérant le recrutement, à compter du 1er décembre 2024, de Monsieur Jean-Michel NICOLAS aux fonctions de Responsable de la Maison du Département de Puylaurens et de Madame Sonia DOUS aux fonctions de Responsable de la Maison du Département de Lavaur ; les délégations de signature de la Direction de l'Action Sociale Territoriale relatives aux Maisons du Département sont modifiées comme suit :

Conjointement avec Madame Virginie DUPRAT, Directrice de l'Action Sociale Territoriale, délégation est donnée :

• **MAISONS DU DEPARTEMENT :**

⇒ **Délégation est donnée aux Responsables des Maisons du Département pour les matières suivantes :**

- Les correspondances administratives courantes des Maisons du Département,
- Les ordres de mission relatifs à la gestion des personnels placés sous leur autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le département,
- L'octroi ou le refus de chèques d'accompagnement personnalisé, secours d'urgence et aides relatives à l'aide sociale à l'enfance,
- L'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale et des auxiliaires de vie sociale.

Les cadres concernés sont :

Agnès JOLY (Albi 1), Cécile JULIE (Albi 2), Cathy GAUZIEUX (Albi 3), Séverine GRANIER (Carmaux), Sandra BALON (Gaillac), Gaëlle BALOUT (Graulhet), Sonia DOUS (Lavaur), Emmanuelle FRANCES (Brassac), Emmanuelle FRANCES (Castres 1), Sandrine SOLOMIAC GOUDY (Castres 2), Jean-Michel NICOLAS (Puylaurens), Isabelle MORTÈS (Mazamet).

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Albi, le **30 JAN. 2025**

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Christophe RAMOND

ESTOS MAIS 0 6